

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois. 12 fr.; six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; six mois, 27 fr. Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'AIGNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grand-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier, & C^o, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 53, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, 's'. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 21, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 8 JANVIER 1873

BOURSE DE PARIS

DU 7 JANVIER

3 0/0.....	53 60
1 1/2.....	79 ..
Emprunt 1871.....	85 70
Emprunt 1872.....	87 75

DU 8 JANVIER

3 0/0.....	53 65
1 1/2.....	78 50
Emprunt 1871.....	85 75
Emprunt 1872.....	87 85

* Vous êtes de ceux que le Pape embrasse. (Paroles de Pie IX à M. de Bourgoing.)

Les détails sur le grave incident qui a amené la démission de M. de Bourgoing, sont restés quelques temps mal connus; aujourd'hui la lumière se fait. On sait que notre ambassadeur s'est retiré parce que malgré ses observations, basées sur les précédents et sur les promesses, le gouvernement a changé les instructions des officiers de l'Orléanoque. Jusque là, ce navire avait été mis exclusivement à la disposition de l'ambassadeur de France, au Vatican, afin de lui permettre d'offrir un refuge au Pape, dans le cas où il surviendrait des difficultés trop grandes entre le Saint-Siège et le gouvernement italien, et, comme conséquence naturelle de leur destination, les officiers de l'équipage n'avaient jamais paru à la Cour italienne. Or, cette année, à l'occasion du 4^{er} janvier, ordre leur a été donné d'aller présenter leurs hommages à Victor-Emmanuel, et, c'est contre cette démarche inusitée, blessante pour le Souverain Pontife, que notre ambassadeur a cru devoir protester.

Les journaux rapportent qu'avant de quitter Rome, M. de Bourgoing est allé prendre congé du St-Père, et que, s'étant agenouillé pour lui baiser le pied selon l'usage, Pie IX l'a relevé et l'a embrassé sur les deux joues en lui disant d'une voix émue: « Non! vous, mon cher » comte, vous êtes de ceux que le Pape » embrasse. » Ces paroles resteront un éternel honneur pour celui qui les a méritées et nous imposent à son égard une sincère reconnaissance. La situation de M. de Bourgoing était d'autant plus délicate que les sentiments anti-catholiques de M. Fournier, ministre de France auprès de Victor-Emmanuel, ne sont un mystère pour personne. On avait même prétendu que M. Fournier était mêlé d'une manière fâcheuse à cette regrettable affaire; mais, puisque le Journal officiel a nié toute intervention de sa part, nous n'insisterons pas sur ce point, et nous dirons simplement que si les tristes nécessités de la politique obligent le gouvernement à confier un si haut poste à un homme d'une philosophie aussi avancée, il nous est bien permis à nous, catholiques et français, de distinguer entre les fonctionnaires et d'hono-

rer comme ils le méritent ceux qui conservent scrupuleusement le respect de notre foi et de nos traditions nationales. Toutefois, expliquons-nous bien; ne donnons pas à nos ennemis la satisfaction de pouvoir interpréter fausement notre langage. Nous savons fort bien dans quel état, hélas! se trouve notre pays et nous comprenons les difficultés immenses dans lesquelles pourrait le jeter une politique imprudente; nous pensons donc non-seulement il serait anti-patriotique, mais qu'il serait insensé de lui demander aujourd'hui une intervention matérielle quelconque; seulement, nous pensons aussi que le respect pour le droit et les égards pour le malheur, moyens de l'ordre moral, doivent rester toujours des moyens français. Nous pensons que la France vaincue et affaiblie doit conserver sa fidélité traditionnelle envers l'Eglise. Nous pensons que si elle est obligée de lui retirer son bras, elle doit du moins lui laisser tout son cœur; car de cette alliance peuvent sortir un jour les conséquences les plus importantes et les plus imprévues non-seulement au point de vue religieux, mais au point de vue politique.

Aussi, nous sommes attristés sans doute, mais nous ne sommes point effrayés, et envisageant les persécutions que préparent au Catholicisme la haine de la Prusse et l'ambition de l'Italie, nous nous souvenons que les puissants de la terre ont toujours fini par se briser contre cette faiblesse qui s'appelle l'Eglise; parce que cette faiblesse matérielle couvre la plus grande force morale qu'il y ait dans le monde, celle qui remue les consciences et que, selon l'expression d'un grand penseur, ceux qui s'attaquent à la conscience humaine finissent tôt ou tard par tomber sous l'indignation et le mépris de l'humanité.

Que la France donc, qui a perdu la force matérielle, ne se prive pas de la force morale; qu'elle reste unie à ce qu'il y a de plus respectable: l'Eglise, et son chef auguste. — Voilà tout ce que nous demandons, et nous ne demandons pas plus que Mgr Dupanloup et la majorité catholique, dans la fameuse séance du 22 mars 1872. — Le Souverain-Pontife lui-même ne demande pas davantage à la France, dont il connaît la situation.

Quant au gouvernement de M. Thiers, dont la déférence pour le vénérable Pie IX s'est manifestée maintes fois, il doit vivement regretter lui-même d'avoir, pour un instant, pu augmenter les souffrances de l'auguste vieillard, et nous ne doutons pas qu'il ne fasse tout son possible pour atténuer la pénible impression qu'a produite, à Rome, l'incident qui nous occupe. Dans tous les cas, le vœu que nous formulons sera le même. Guidé par notre patriotisme autant que par notre foi, nous souhaitons hardiment à notre

chère patrie, quelles que soient ses destinées, de ne jamais abandonner le rôle qui a été la source de sa grandeur passée, son rôle près de l'Eglise. Nous lui souhaitons, quel que soit son ambassadeur auprès du St-Siège, qu'il mérite toujours, par son attitude, d'entendre le chef suprême de l'Eglise lui dire et dire à la France dans sa personne: « Vous, » vous êtes de ceux que le Pape embrasse. »

L'Univers dit qu'une dépêche particulière de M. de Corcelle annonce qu'il accepte le poste d'ambassadeur près le Saint-Siège.

Les journaux bonapartistes sont très occupés de la santé de Napoléon III. Ils s'efforcent de rassurer leur public. Une agence dite Lombard donne ce matin des nouvelles assez graves. Le malade paraît gravement atteint. Le Pays prépare les esprits à un événement en parlant beaucoup de l'Impératrice et du Prince Impérial.

Enquête sur le 4 septembre

Déposition de M. Jules BRAME

(Suite — Voir le numéro d'hier.)

M. Callet, continuant: Je parle des jours qui ont précédé le 4 septembre (c'est dans ces circonstances que se produisit à la Chambre une proposition émanant de M. Jules Favre pour la constitution d'un gouvernement provisoire), il s'en produisit une autre de M. Thiers, et enfin une dernière du comte de Palikao. Vous comprenez que l'Assemblée seule pouvait tout sauver, puisque vous sentiez le pouvoir s'échapper de vos mains. Il s'agissait de remettre le plus tôt possible le pouvoir entre les mains de la Chambre qui seule pouvait sauver le pays.

Eh bien! pas du tout. Le comte de Palikao apportait au Corps législatif une proposition qui était de nature à irriter non pas l'opinion de la majorité, mais l'opinion du public dans l'état d'exaspération où il se trouvait. La Chambre était en face d'un envahissement et en face de trois propositions, ce qui lui fit perdre un temps considérable et facilita le succès de la Révolution. Le fait est facile à vérifier, puisque nous avons parmi nous les membres du gouvernement provisoire, notamment M. Jules Favre.

Un membre. — Est-ce que la Chambre n'a pas été obligée de se retirer dans ses bureaux?

M. Callet. — M. Gambetta, il faut le reconnaître, fit des efforts inouïs à la tribune auprès de ses amis les envahisseurs de la Chambre pour attendre la décision qu'elle aurait prise pendant qu'elle était retirée dans ses bureaux; mais, je le répète, la Chambre se trouvait en face de trois propositions, dont la dernière avait été délibérée en conseil, et était présentée par le Président de ce conseil, le comte de Palikao.

Je ne saisis pas d'ailleurs de croire que c'est ce retard apporté à prendre une décision de cette nature, qui a contribué au dénouement de cette journée.

M. Jules Brame. — J'affirme que l'honorable M. Callet établit involontairement une confusion complète dans les faits, lorsqu'il dit que c'est quelques jours avant le 4 septembre que se produisit la triple pro-

position de M. Jules Favre, de M. Thiers et du gouvernement. C'est dans la nuit du 3 au 4 septembre que M. Jules Favre a présenté pour la première fois, d'une façon nette et officielle, la proposition de déchéance; c'est dans la séance du 4 septembre que M. Thiers a présenté la sienne, en même temps que le général ministre de la guerre soumettait à la Chambre le décret ministériel qui lui remettait tous les pouvoirs, en ne conservant à la Régente que le droit du contre-seing.

Ce n'était donc pas quelques jours avant le 4 septembre, et le ministre n'était avant tout d'aucun encouragement; loin de ne plus compter sur la victoire, il s'efforçait au contraire de l'organiser; aucun mouvement révolutionnaire, à l'exception de l'assassinat commis à Belleville par Eudes, ne s'était produit du 10 août au 4 septembre; ce sont là des faits.

L'honorable M. Callet ajoute que le général ministre de la guerre apportait à la Chambre une proposition de nature à irriter le pays. Le ministre eût dépassé toute limite et violé la constitution s'il avait retiré à l'impératrice le contre-seing. Quant aux trois propositions, une seule était l'œuvre du gouvernement; il n'était pas responsable des deux autres, bien que prêt à admettre celle de M. Thiers, lorsque l'envahissement a eu lieu. Et je suis forcé de répéter à la commission que nous avons été prévenus de la réunion de la Chambre au moment même où elle se réunissait. Vous le savez, messieurs, en pareille circonstance, les événements marchent avec une extrême rapidité.

Puis on conçoit, plus on exige; en 1830, on conçoit M. de Martignac; la révolution était sur pied, elle répondit: il est trop tard; en 1848, on conçoit M. Thiers et M. Odilon Barrot, la révolution répondit: il est trop tard. Nous avions été, nous, jusqu'aux dernières limites du possible, en ne maintenant que le contre-seing, pour respecter la constitution et les droits de la nation; mais en 1830 et en 1848, on n'était pas écrasé par cet effroyable cataclysme de Sedan qui a jeté partout l'incertitude et la terreur. Maintenant, l'ordre eût-il été sauvé en France sans la journée du 4 septembre? Les terribles conséquences de cette journée seraient-elles survenues également? La France pouvait-elle encore être sauvée? Mais là n'est pas la question. Quelles sont les causes, m'avez-vous demandé? Quels sont les hommes qui ont préparé et accompli cette journée? Je vous signale les causes. Je vous dis la conduite des hommes.

M. de la Borderie. — Je désire adresser à M. Brame une question dans l'ordre d'idées qui a été indiquée par M. Callet.

Le conseil des ministres se tenait de sept à neuf heures du soir; M. Brame vient de nous dire qu'il n'avait été prévenu de la séance de nuit qu'en sortant du conseil des ministres.

M. Jules Brame. — Permettez-moi de faire une réserve. Je suis certain des heures, mais non pas des quarts d'heure; à ce moment surtout, nous n'y regardions pas; je crois avoir expliqué nettement le fait pendant le cours de ma déposition.

M. de la Borderie. — Je demande seulement à M. Brame s'il a connaissance positive que le conseil des ministres n'ait pas été prévenu à temps, c'est-à-dire entre neuf et dix heures, de la séance qui devait avoir lieu au Corps législatif. M. Lefèvre-Pontalis nous a dit que c'était M. Schneider qui, en faisant convoquer la Chambre, avait allé prévenir le gouvernement. Cette question a une importance capitale. Je demande donc à M. Brame s'il a eu connaissance personnelle de la décision qui avait été de convoquer les Chambres.

M. Jules Brame. — Je pourrais m'en rapporter à l'exposé si net et si précis de ma déposition; mais je comprends comme l'honorable M. de la Borderie, combien ce fait a d'importance, et aucune fatigue ne me coûtera pour l'expliquer de nouveau. Non, nous n'avons pas été consultés sur la convocation, et nous n'avons pas pu nous y refuser; nous n'avons pas été convoqués; plusieurs de mes collègues m'ont accusé de ce fait, en me manifestant leur étonnement; l'emploi de mon temps et celui de mes collègues, je le redis: de cinq à neuf heures à peu près, tous nous étions au conseil des ministres tenu au Château; quelques-uns d'entre nous sont revenus chez le ministre de la guerre à 9 heures, ne faisant que passer, et préoccupés plutôt de l'ennemi à cause de la sécurité que nous donnait l'engagement solennel pris par le général Trochu. Revenu entre neuf heures et dix heures à mon ministère que j'avais quitté depuis le matin, j'en suis sorti entre dix et onze heures, et j'en demande pardon à la Commission, les mêmes demandes me forcent aux répétitions des mêmes réponses. Je ne me fatiguerai pas de le redire, c'est dans la rue que MM. de Guilloutet et Marey-Monge m'ont appris la réunion de la Chambre. J'ai à peine revu l'honorable M. Schneider depuis cette époque, et n'ai pu m'expliquer avec lui sur la vérité de cet incident.

M. Lefèvre-Pontalis. — Je crois qu'il y avait dans cette mesure de convoquer la Chambre immédiatement une pensée salutaire, qui pouvait, suivant moi, avoir une grande influence sur les événements. C'était d'affirmer le droit pour la Chambre de nommer les ministres et de prendre la direction des affaires. Si cette mesure avait été résolue dans la nuit, et que le lendemain elle fût arrivée à la connaissance du public, elle aurait pu en résulter une influence très-heureuse sur les événements.

M. Jules Brame. — C'était à ceux qui ont obtenu du Président la convocation de la Chambre, de communiquer au conseil des ministres leur pensée, leur désir et un quart d'heure pour délibérer. C'était à eux à faire à la Chambre la proposition que vous venez d'énoncer. Mais il n'en a pas été ainsi. M. le ministre de la guerre déclare qu'on est venu le chercher à son ministère à onze heures. Je n'ai été rencontré que par hasard, dans la rue, sinon j'étais exposé à apprendre que le lendemain ce qui se serait passé. Moi aussi je désire ardemment que la lumière se fasse à ce sujet; vous avez raison de chercher à la faire jaillir.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Ce qui a blessé la Chambre, c'est la nomination du comte de Palikao comme lieutenant-général, et le droit qui lui était donné de nommer un ministre.

M. Jules Brame. — J'ai lieu de m'étonner de cette observation que fait l'honorable M. Lefèvre-Pontalis; d'abord, ce n'est pas la Chambre qui a fait la Révolution, elle s'y opposait. J'étais d'autant plus éloigné jusqu'à ce jour de me douter de cette susceptibilité que, en dehors de la gauche radicale tous les partis s'étaient montrés très satisfaits de l'arrivée aux affaires du général Palikao. Je rappelle à M. Lefèvre-Pontalis qu'une délégation représentant cent députés du centre gauche, du centre droit et de la droite avait pour mission de réclamer son entrée aux affaires.

Il n'avait aucun antécédent politique et donnait au pays des garanties d'homme de guerre dans l'état terrible où la France se trouvait; pendant tout son ministère, je n'ai pas entendu formuler contre lui la moindre expression de mécontentement parmi nos amis politiques, sinon ma retraite ne se serait pas fait longtemps attendre.